

LA SEYNE Face au volume des impayés et à la forte dégradation des comptes, la majorité municipale tire la sonnette d'alarme et prépare un plan d'urgence.

Seynoise des eaux : « Une situation financière alarmante »

PAR MICHAËL GUILLON / MGUILLON@NICEMATIN.FR

EN 2017, LA VILLE, alors administrée par Marc Vuillemot, décidait de changer de mode de gestion de l'eau potable, passant d'une délégation de service public à une gouvernance partagée entre la collectivité et un opérateur privé, le groupe Suez, sélectionné par appel d'offres. La Seynoise des eaux, société d'économie mixte à opération unique (semop), voyait le jour avec 500 000 euros de capital détenu à 35 % par la Ville (qui disposait de quatre administrateurs) et à 65 % par Suez (cinq administrateurs). Le contrat, signé pour douze ans, allait permettre de faire baisser de 10 % la facture d'eau des abonnés.

En 2021, quand la compétence de gestion de l'eau est transférée à la Métropole TPM, la Ville conserve quatre administrateurs, à savoir des élus seynois siégeant au conseil métropolitain. Conséquence du changement de majorité municipale, ces administrateurs ont été renouvelés le mois dernier. Trois adjoints au maire ont été désignés : Henri Gabriele (président), Sarah Chéreau et Philippe Le Sausse. « Pour le 4^e, précise Henri Gabriele, j'ai proposé à Stéphane Sacco (groupe de gauche) de siéger, ce qu'il a accepté ».

Près de 3 millions d'impayés

Dès sa prise de fonction à la tête de la semop, Henri Gabriel dit avoir consulté les comptes et s'être « vite aperçu qu'il y avait un problème. J'ai demandé des détails et... je suis tombé des nues. Parce que quand la semop a été transférée à TPM, il y avait 192 000 euros de bénéfice. En 2022, c'est tombé à 7 000 euros. En 2023, est apparu un déficit de 497 000 euros, puis 597 000 euros de perte en 2024, et 697 000 en 2025. Et ce, alors que le chiffre d'affaires est resté stable, entre 8 et 9 millions par an ».

« Actuellement, poursuit l'adjoint au maire, le déficit cumulé atteint 1,79 million ! Et cela provient essentiellement des impayés, qui se montent à 2,9 millions d'euros. C'est une catastrophe. Mais ce n'est pas un accident : c'est le résultat d'années de gestion défectueuse. Et je m'étonne que les administrateurs précédents n'aient rien fait : il n'y a rien dans les comptes rendus faisant état de demandes ou de questions de leur part sur la dégradation de la situation ».

« Une absence de contrôle »

« Si le rôle des administrateurs n'est pas de gérer à la place des dirigeants opérationnels, enchaîne Henri Gabriele, ils doivent antici-



Constatant des pertes abyssales dans les comptes de la société chargée de gérer la distribution d'eau potable à La Seyne, l'équipe municipale demande que la lumière soit faite sur les causes de cette « dérive financière ». PHOTO DR

per les problèmes, les signaler, les corriger. Or il y a eu une absence manifeste de contrôle. Aujourd'hui, nous refusons que les Seynois paient les erreurs du passé. Aucun effort ne leur sera demandé avant que toute la lumière soit faite sur les causes de cette dérive financière, et que toutes les mesures d'économies et de redressement aient été engagées. Nous, on va faire le job, car il s'agit d'argent public et qu'on se doit de protéger les abonnés et les contribuables ».

Un plan d'urgence

Le président indique être en train de préparer en urgence « un plan de redressement » prévoyant un audit des impayés, un plan de recouvrement renforcé, une réduction des pertes d'exploitation et la mise en place d'un tableau de bord avec reporting trimestriel. Concernant les impayés, précise-t-il, « on ne peut ni couper l'eau ni restreindre la fourniture aux abonnés qui ne paient pas. Il faut donc mettre les bouchées doubles pour faire rentrer les créances. Cela ne peut pas continuer comme cela ; une entreprise normale aurait déjà fermé avec de telles pertes ». Évoquant une possible recapitalisation de la semop avant l'échéance du contrat en 2029, « il nous reste trois ans pour rattraper tout ça », conclut Henri Gabriele.

« Il est faux de dire qu'on n'a rien fait »

SI CORINNE CHENET, présidente de La Seynoise des eaux jusqu'en mai dernier, n'a pas répondu à nos sollicitations, Christine Sinquin, administratrice de la société

sous la précédente mandature, a accepté de s'exprimer. « Pour redresser les comptes, indique-t-elle, Suez a fait des propositions, comme augmenter la part de TPM dans le capital, afin d'injecter de l'argent. Mais TPM n'a pas donné suite. Suez a aussi proposé d'augmenter le prix de l'eau pour les croisiéristes. Surtout, l'entreprise a engagé des recherches de fuites sur le réseau, ce qui a porté ses fruits puisque 86 % de l'eau distribuée arrive à bon port ».

« Il n'y a pas eu de dysfonctionnement »

Cela étant, concède Christine Sinquin, « les propositions étaient insuffisantes compte tenu du prix de l'eau convenu dans le contrat – un prix très bas comparé à beaucoup de collectivités territoriales ». Quant au rôle des administrateurs seynois, « ils n'ont ni le pouvoir financier ni les moyens techniques de gestion, qui relèvent de Suez et de TPM ». Pour autant, ajoute l'ex-adjointe au maire, « il est faux de dire qu'on n'a rien fait ; j'ai par exemple participé à la lutte contre les impayés en aidant à la recherche de propriétaires de parcelles dont la semop n'avait pas les coordonnées ».

« De mon point de vue, conclut Christine Sinquin, il n'y a pas eu de dysfonctionnement, en revanche, on sait que de nombreux Seynois ont de plus en plus de mal à régler leurs factures. Il y a donc un vrai souci et les marges de manœuvre sont étroites car il n'est pas possible de couper l'eau aux mauvais payeurs ». Alors que faire ? « Il faudra sans doute revoir certaines choses dans la nouvelle convention à venir », suggère-t-elle. Ce qui pourrait signifier... une augmentation du prix de l'eau.